



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TAROT

Secrétaire National : Michaël DEBIESSE

10 B, Rue des Capucins - 42400 SAINT CHAMOND

☎ : 06.22.20.10.30 - ✉ : michaeldebiesse@gmail.com

Compte rendu AG ordinaire FFT 20 juin 2026 (15h00) à TALMONT SAINT HILAIRE

Une fois l'AGE terminée et une pause méritée, nous poursuivons avec l'AGO. Une fois n'est pas coutume, certains présidents de comité étant en train de procéder au dépouillement du vote des statuts, elle commence par la diffusion du film de la saison réalisé par Adrien Perez. Une longue partie sur les joueurs nous ayant quittés cette saison ainsi qu'un long et bel hommage à Pierre Paquot pour toutes ces années de services (ou de sévices comme l'a écrit avec humour Adrien). Il y aura une pause pour laisser Pierre s'exprimer, il sera fortement applaudi comme il se doit. Merci Pierre.

A l'issue de cette diffusion, le président prend la parole et remercie tous les bénévoles pour leur présence et surtout pour leur implication tout au long de la saison. Il confirme que la saison a été bonne au niveau des championnats et des participations aux open nationaux (en hausse). Bonne également pour les licences puisque le fait de rendre la licence obligatoire nous a permis de frôler la barre des 10 000 licences.

Intervention de Jérôme Labarbe pour la CCN

Jérôme Labarbe prend la parole au nom de la CCN et précise que la commission a été particulièrement vigilante tout au long de la saison et qu'elle le restera encore pour la saison à venir.

Une réunion des responsables de zone s'est tenue à Somain en novembre 2025 afin de faire un point sur le début de saison et de rappeler les différentes consignes. Jérôme reconnaît toutefois que quelques difficultés de communication ont pu intervenir entre la CCN et les responsables de zone au cours de l'année. Il tient à présenter ses excuses pour les petits désagréments et les différents quiproquos qui ont pu en découler.

Logiciel d'arbitrage

Concernant le logiciel d'arbitrage, des mises à jour sont régulièrement proposées, notamment grâce aux remontées effectuées par les arbitres. Ceux-ci peuvent en effet constater certains dysfonctionnements ou anomalies lors de leur utilisation, par exemple au niveau des serpentins. Ces problèmes sont ensuite transmis à Fabrice, qui intervient rapidement pour les corriger.

Il est donc impératif d'être connecté à Internet afin que le logiciel puisse vérifier si une nouvelle mise à jour est disponible. Lorsque c'est le cas, celle-ci doit être installée avant son utilisation.

Organisation des championnats

Quelques comités ont rencontré des difficultés pour organiser certains championnats, principalement en raison d'un nombre insuffisant d'inscriptions, et ce malgré la baisse des indices. Jérôme rappelle également que, dans certains comités, des championnats sont encore arbitrés par des arbitres de club sans qu'une demande de dérogation ait été préalablement effectuée. Cette pratique est formellement interdite par la CCN.

En cas d'incident ou de réclamation, les conséquences peuvent être importantes et aller jusqu'à l'annulation du championnat. Il est donc indispensable que les règles soient respectées et que la situation soit parfaitement cadrée.

Toute demande de dérogation doit impérativement être adressée par mail au responsable de zone, afin qu'une trace écrite soit conservée.

En cas de doute ou de difficulté, le cheminement suivant doit être respecté :

- Contacter en premier lieu le responsable de zone.
- Si celui-ci ne répond pas, contacter Jérôme Labarbe ou Julien Bez.
- En cas de non-réponse de leur part, il est possible de contacter Patrick Baumgarten ainsi que les deux Michaël, qui restent en liaison permanente avec eux.

Lorsque vous contactez Jérôme ou Julien, il est important de leur préciser que vous n'avez pas réussi à joindre votre responsable de zone. De même, si vous avez bien réussi à le joindre mais que sa réponse ne vous paraît pas satisfaisante ou ne permet pas de résoudre votre problème, merci de le signaler également. Ce cheminement doit être respecté afin d'éviter les informations contradictoires et de permettre à la CCN d'assurer un suivi efficace des dossiers.

La CCN tient à adresser un remerciement tout particulier à Gérald Derouin pour avoir réussi à accueillir au Grand Lucé les championnats Séries et Jeunes dans un délai particulièrement court. À la suite de la réquisition de la ville d'Évian dans le cadre du G7, il a fallu trouver une solution de remplacement et organiser ces championnats en seulement cinq mois.

Le travail réalisé a été véritablement titanesque et s'est finalement soldé par un grand succès. La CCN remercie donc chaleureusement Gérald pour son investissement et sa capacité à relever ce défi dans un délai aussi contraint.

Il reste toutefois plusieurs championnats à attribuer pour la saison 2026-2027, notamment le Triathlon et le Libre Seniors. Pour le Triathlon, même si Albi reste candidat, la CCN souhaiterait, dans la mesure du possible, retrouver une alternance entre les mois de juillet et d'août.

Concernant le championnat Jeunes, Open et Séries, il n'est pas encore attribué à ce jour, même si une piste est actuellement à l'étude.

Le Libre Seniors reste également problématique, la solution envisagée à Alès semblant compromise. René Gardon pourrait toutefois disposer d'une solution permettant de maintenir l'organisation de ce championnat.

Plus généralement, la CCN remercie l'ensemble des candidats qui proposent leur comité pour accueillir un championnat. Le fait qu'un dossier ne soit pas retenu ne signifie pas nécessairement qu'il soit mauvais. Lorsque plusieurs candidatures sont déposées, la CCN doit faire un choix et privilégie naturellement le dossier qui lui paraît, à ce moment-là, le plus abouti et le mieux adapté.

Nouveautés et expérimentations

Un nouveau système a été testé cette saison lors des triplettes à Vichy, avec un attaquant simultané et des entames réparties. Ce nouveau système a été imaginé et mis en place par Adrien, puis programmé par Fabrice, notamment avec la modification de l'ordre des étuis. Il a ensuite été testé en conditions réelles lors d'un tournoi par David Bozon.

Une présentation du système Mitchell sera également proposée le dimanche. Celui-ci permet d'organiser un tournoi de triplettes avec un nombre pair d'équipes sans avoir à faire un saut de table, ce qui évite notamment qu'une équipe ne puisse pas rencontrer l'une des autres équipes engagées.

Évolution de l'outil de gestion

Une simplification importante intervient également concernant les bordereaux de qualifiés.

À partir de la prochaine saison, les bordereaux de qualifiés ne seront plus à envoyer, et il ne sera surtout plus nécessaire de transmettre des fichiers PDF. Les informations seront directement exportées vers l'outil de gestion.

Cette évolution doit permettre de simplifier les démarches administratives et de limiter les manipulations pour les organisateurs.

Examen d'arbitrage

La partie théorique de l'examen d'arbitrage a été entièrement revue.

Si, au cours de vos arbitrages, vous êtes confrontés à des situations particulières ou à des cas « tordus », n'hésitez pas à les faire remonter à Julien ou Jérôme. Ces situations pourront éventuellement être intégrées à la banque de questions de l'examen et contribuer ainsi à enrichir celui-ci avec des cas concrets rencontrés sur le terrain.

L'examen fonctionne désormais très bien dans l'outil de gestion, avec un panel de questions dans lequel les questions sont sélectionnées de manière aléatoire pour chaque candidat.

Règlement de compétition

Concernant le règlement de compétition, la CCN renouvelle sa consigne : celui-ci doit être transmis au plus tard 15 jours avant la première compétition.

Un comité n'avait pas respecté cette consigne la saison dernière. Afin de permettre à chacun d'en prendre connaissance suffisamment tôt et d'anticiper d'éventuelles corrections, il est vivement recommandé d'envoyer le règlement le plus tôt possible, sans attendre l'échéance des 15 jours.

Coupe de France

Pour la Coupe de France, il est recommandé de privilégier des formats de tableau de 4, 8, 16 ou 32 équipes.

Lorsque le nombre d'équipes engagées ne permet pas directement d'obtenir l'un de ces formats, il est préférable de prévoir, si nécessaire, des matchs de cadrage afin de retomber sur un tableau correspondant à l'un de ces formats. Cette organisation permet de faciliter le déroulement de la compétition et d'assurer une structure de tableau plus lisible.

Il faut proscrire les triangulaires et les finales de tableaux doivent être joués en match direct. L'objectif de la CCN est de préparer pour la finale de Bar le Duc, tous les schémas de 6 à 24 équipes.

La Chasse aux joueurs non licenciés dans les tournois.

Toute la saison, le bureau directeur a été particulièrement vigilant concernant la présence de joueurs non licenciés dans les tournois. Dans ce cadre, le BD avait mandaté Julien Bez pour assurer, pendant toute la saison, le suivi de cette situation. Concrètement, les six membres du BD surveillaient les réseaux sociaux afin d'identifier les résultats de tournois faisant apparaître la participation éventuelle de joueurs non licenciés. Lorsque cela était nécessaire, Julien se chargeait ensuite d'adresser un message aux responsables des clubs ou des comités concernés, en joignant les captures d'écran permettant d'étayer le constat.

Ces messages n'ont pas toujours été bien perçus par leurs destinataires. Julien a ainsi dû essayer personnellement un certain nombre de remarques désagréables, voire parfois particulièrement désobligeantes. Le fait que ces messages soient envoyés depuis son adresse personnelle a malheureusement pu donner l'impression qu'il agissait de sa propre initiative et qu'il était, en quelque sorte, « le méchant » de l'histoire.

Il est important de rappeler que ce n'était absolument pas le cas. Julien intervenait dans le cadre d'un mandat donné par le bureau directeur, et plus particulièrement au nom de la CCN. Les démarches entreprises résultaient donc d'une décision collective et non d'une initiative personnelle.

Afin d'éviter toute ambiguïté à l'avenir et de mieux identifier l'origine institutionnelle de ces démarches, une adresse électronique générique de la CCN sera mise en place à compter de la prochaine saison. Tous les messages relatifs à la présence de joueurs non licenciés seront désormais envoyés depuis cette adresse et au nom du bureau directeur de la fédération.

Cette évolution permettra de clarifier le rôle de chacun, de donner à ces interventions leur véritable dimension institutionnelle et, surtout, d'éviter qu'une personne mandatée pour effectuer ce travail ne soit personnellement exposée aux réactions parfois vives qu'il peut susciter.

Organisation de la CCN

Au niveau de la CCN, Julien et Jérôme disposent exactement du même niveau d'information et de connaissance sur l'ensemble des dossiers en cours. Dès que Julien reçoit une information, Jérôme en est informé, et inversement.

Cette organisation permet d'assurer une parfaite continuité dans le suivi des dossiers et d'éviter qu'une information ne soit détenue par une seule personne.

Après le responsable de zone, Julien et Jérôme sont les deux personnes compétentes pour répondre aux interrogations concernant une compétition. Il est donc important de privilégier ces interlocuteurs lorsque vous avez une question ou rencontrez une difficulté. Si vous sollicitez une autre personne qui vous apporte une réponse erronée, nous finissons par le savoir, mais parfois de manière tardive. Or, à ce moment-là, le mal peut malheureusement déjà être fait et il peut devenir plus difficile de rectifier la situation.

Notre objectif n'est évidemment pas de laisser qui que ce soit sans réponse. Si Julien ou Jérôme ne sont pas en mesure de répondre directement à votre demande ou de résoudre votre problème, ils vous orienteront vers la personne compétente qui sera en capacité de vous apporter la bonne réponse et de vous dépanner efficacement.

Remerciements

La CCN tient également à remercier chaleureusement l'ensemble des arbitres FFT appelés à intervenir sur les championnats de France. Ce sont eux qui, sur place comme en amont, contribuent très largement au bon déroulement de ces championnats.

Leur travail est considérable : préparation des salles, organisation et préparation de l'ensemble des données qui seront jouées pendant les championnats, présence et gestion sur place... Leur investissement est essentiel à la réussite de ces événements, et nous tenons à les en remercier sincèrement.

Un remerciement tout particulier également à Adrien et Hanane, qui réalisent un magnifique travail au siège pour toute la préparation des championnats. Leur investissement et leur implication sont précieux.

Enfin, la CCN remercie également les responsables de zone, ainsi que Fabrice, qui poursuivent sans relâche le développement et l'amélioration du logiciel. Leur travail contribue directement à faire progresser notre fonctionnement et à faciliter l'organisation des compétitions.

L'ensemble de ces contributions, souvent réalisées dans l'ombre, est indispensable au bon fonctionnement de nos championnats et mérite d'être souligné et valorisé.

Débat sur la participation des joueurs non licenciés

Un échange a lieu concernant la participation de joueurs non licenciés dans les tournois.

Malgré la consigne mise en place depuis maintenant un an, certains clubs et comités continuent d'accepter des joueurs non licenciés dans leurs compétitions. Cette situation pose un réel problème à la fédération, qui reste particulièrement exposée et sous la surveillance de la **police des jeux**.

La FFT est consciente que cette consigne peut être difficile à appliquer pour certains clubs et comités. Elle les oblige notamment à refuser la participation de joueurs qui souhaitent prendre part aux tournois qui ne souhaitent pas prendre de licence. La FFT comprend parfaitement ces difficultés et ne les minimise pas.

Néanmoins, cette décision a été prise dans un objectif de protection de l'ensemble de la fédération. Il est indispensable de pouvoir démontrer que des mesures concrètes sont mises en œuvre et que la fédération fait tout ce qui est possible pour encadrer la pratique et répondre aux exigences qui lui sont imposées. **À l'heure actuelle, le respect de cette consigne constitue le principal moyen dont nous disposons pour apporter cette garantie.**

Des démarches sont toujours en cours auprès de différents élus afin d'essayer de faire évoluer la situation et de trouver, à terme, une solution plus satisfaisante pour les clubs, les joueurs et la fédération. Toutefois, tant qu'aucune évolution réglementaire ou juridique ne permet de modifier cette position, la consigne doit impérativement être respectée.

La FFT insiste donc sur la nécessité pour chacun de prendre pleinement conscience de l'enjeu. Il ne s'agit pas simplement d'une contrainte administrative ou d'une volonté de compliquer l'organisation des tournois. **C'est l'avenir même du tarot fédéral, sous sa forme de jeu et de compétition, qui peut être concerné.**

Le respect de cette consigne est donc indispensable pour protéger la fédération, ses structures, ses organisateurs et, plus largement, permettre au tarot de continuer à se développer dans un cadre sécurisé.

Résultat des votes sur les statuts

Le résultat des votes concernant les nouveaux statuts est annoncé.

Pour qu'un article soit adopté, celui-ci devait recueillir au minimum **66 % des voix**, soit une majorité des deux tiers.

Les résultats des votes sont les suivants :

- **Modification 1 : 86 % de voix favorables**
- **Modification 2 : 97 % de voix favorables**
- **Modification 3 : 100 % de voix favorables**
- **Modification 4 : 98 % de voix favorables**
- **Modification 5 : 100 % de voix favorables**
- **Modification 6 : 100 % de voix favorables**
- **Modification 7 : 98 % de voix favorables**
- **Modifications 8 à 11 : 100 % de voix favorables**
-

L'ensemble des articles soumis au vote ayant obtenu un résultat supérieur ou égal au seuil requis de 66 %, **tous les articles sont adoptés.**

Les nouveaux statuts entreront donc en application pour la **prochaine saison**.

Intervention du trésorier de la FFT

Après une quinzaine de minutes, la parole est donnée au trésorier de la FFT afin de présenter le bilan de la saison.

Il commence par rappeler que l'une de ses missions consiste notamment à assurer le suivi et la gestion des salariés du siège. À ce titre, il souhaite faire remonter plusieurs situations qui se sont produites au cours de la saison, notamment lors de certains échanges téléphoniques avec les salariés.

Il constate en effet que certains appels ont pu être particulièrement désagréables, voire manquer de courtoisie et de respect envers les personnes qui répondent au siège. Il rappelle que les salariés sont là pour accompagner les licenciés, les clubs et les comités, et qu'ils doivent pouvoir exercer leur travail dans des conditions respectueuses.

Il demande donc à chacun de veiller à adopter une attitude respectueuse et courtoise lors des échanges téléphoniques. La courtoisie commence notamment par un simple « **bonjour** », avant même d'exposer une difficulté ou une réclamation.

Des phrases telles que « je suis très mécontent » ou « c'est pénible, cela fait cinq fois que j'appelle et que vous ne répondez pas » ne permettent pas d'instaurer un échange constructif. Même lorsqu'un problème est réel ou qu'une personne rencontre une difficulté, il est important de conserver un ton correct et respectueux.

Le trésorier rappelle ainsi que chacun peut exprimer son mécontentement ou faire part d'un problème, mais que cela doit toujours se faire **dans le respect des salariés du siège**, qui sont eux-mêmes là pour apporter des réponses et des solutions aux différentes demandes.

Concernant le bilan financier de la saison, le trésorier rappelle que, comme cela est fait depuis deux ou trois ans, les comptes sont présentés en comparant **l'année N avec l'année N-1**, afin de permettre une lecture plus claire de l'évolution des différents postes.

La principale variation constatée entre les deux exercices concerne **les achats de la boutique**, qui ont sensiblement augmenté par rapport aux saisons précédentes.

L'ensemble des éléments financiers ayant été présenté en détail au cours de l'intervention du trésorier, ceux-ci ne sont pas repris intégralement dans le présent compte rendu. Chaque participant a en effet reçu un exemplaire du bilan financier durant la réunion.

Le principal élément à retenir est que, **malgré une trésorerie disponible en banque légèrement inférieure à celle de l'exercice précédent, le résultat de la saison reste légèrement positif par rapport à l'année dernière.**

La situation financière demeure donc globalement saine, avec un résultat qui témoigne d'un exercice maîtrisé malgré les évolutions constatées sur certains postes de dépenses.

Le secrétaire soumet ensuite au vote le **quitus**, qui est effectué à main levée.

Le quitus est **accordé à l'unanimité** des participants.

Le trésorier tient également à remercier Christian Schweitzer, vérificateur des comptes de la FFT, pour son travail et son implication dans le suivi des comptes de la fédération.

Il annonce ensuite une évolution importante concernant les modalités de paiement des licences. À compter de la prochaine saison, le règlement des licences se fera intégralement par virement bancaire. À ce jour, seuls sept comités utilisent encore le paiement par chèque. Ces comités devront donc également passer au virement. Fabrice et Mathias accompagneront les structures concernées dans cette transition et proposeront des formations afin de faciliter la mise en place de ce nouveau fonctionnement.

Le trésorier insiste sur la nécessité d'être particulièrement rigoureux lors de l'établissement des ordres de virement. Le montant versé ne correspond pas toujours exactement à la somme qui doit être encaissée, ce qui entraîne ensuite un travail important pour retrouver l'origine des écarts et identifier précisément les sommes effectivement réglées.

Passage aux virements pour les PCN

À partir de la prochaine saison, le règlement des PCN évoluera également avec la mise en place progressive du paiement par virement.

Une première phase d'expérimentation sera menée avec quatre comités à partir du mois de septembre 2026. Si cette expérimentation donne satisfaction et que le fonctionnement s'avère efficace, le système sera ensuite généralisé à l'ensemble des comités à compter de janvier 2027.

Le trésorier attire toutefois l'attention de tous sur un point essentiel : les paiements des licences et ceux des PCN devront être effectués sur deux RIB différents. Il sera donc impératif d'utiliser le bon RIB pour chaque type de règlement : le RIB dédié aux licences pour le paiement des licences et le RIB dédié aux PCN pour le règlement des PCN.

Cette distinction devra être respectée avec la plus grande rigueur afin de faciliter le suivi comptable et d'éviter toute difficulté dans l'identification des règlements. Il devrait néanmoins y avoir une fenêtre qui s'ouvrira avant la validation pour vous alerter sur quel RIB vous allez faire le virement.

Élection du tiers sortant au conseil d'administration de la FFT

Vient ensuite le moment des élections du **tiers sortant au conseil d'administration de la FFT**.

Comme chaque année, cinq postes sont à pourvoir. Les cinq administrateurs sortants étaient **Patrick Baumgarten, Mathias Bouquillon, Michaël Carmagnat, Pierre Paquot et Emmanuel Stefannazzi**.

Parmi les cinq sortants, trois ont souhaité se représenter : **Patrick Baumgarten, Mathias Bouquillon et Michaël Carmagnat**. Pierre Paquot et Emmanuel Stefannazzi ont, quant à eux, décidé de ne pas poursuivre leur engagement au sein de la FFT.

L'assemblée tient à les remercier chaleureusement pour leur investissement et pour tout ce qu'ils ont apporté à la fédération au cours de leurs années de mandat.

Deux nouvelles candidatures ont également été enregistrées : **Sébastien Mercier**, du comité Normandie, et **Michel Pawlisz**, du comité Alsace.

Cinq candidats étant en lice pour cinq postes à pourvoir, le secrétaire demande à l'assemblée s'il est possible de procéder à un vote à main levée. Une personne souhaitant voter à bulletin secret, il est finalement décidé de procéder à un **vote à bulletin secret pour les cinq candidats**.

Les résultats du scrutin sont les suivants :

• **9 898 inscrits** **9 010 votants** **9 010 bulletins exprimés**

Les candidats obtiennent les résultats suivants :

1er : Mathias Bouquillon - 8845 voix

2ème : Patrick Baumgarten - 8688 voix

3ème : Michaël Carmagnat - 8499 voix

4ème : Michel Pawlisz - 8469 voix

5ème : Sébastien Mercier - 8124 voix

Organisation des stages et séjours Tarot

Un autre sujet, qui ne figurait initialement pas à l'ordre du jour, est abordé à la demande de la fédération. Cette intervention est rendue nécessaire par les évolutions de la **législation française relative au tourisme**.

Le président de la FFT explique qu'il y a environ trois mois, il a été contacté par téléphone par une agence de voyages qui avait notamment en charge l'organisation d'un séjour Tarot en Croatie pour le club de Brignoles (annulé peu de temps avant l'AG).

Les responsables de cette agence avaient constaté, notamment sur les réseaux sociaux, que de nombreux clubs, comités et parfois même la fédération organisaient des stages ou des séjours, en France comme à l'étranger. Ils ont alors attiré l'attention du président sur une évolution de la réglementation intervenue depuis 2021 concernant l'organisation et l'encaissement de prestations touristiques.

Selon les informations communiquées et confirmées depuis par l'avocat de la FFT, **une association ne peut pas organiser et encaisser directement certaines prestations liées à des séjours touristiques**, notamment les prestations hôtelières ou les séjours en club de vacances, sans disposer des autorisations ou agréments nécessaires dans le domaine du tourisme.

Cette question est d'autant plus importante que de nombreux joueurs participent à ce type de stages et de séjours, qui peuvent représenter des sommes financières conséquentes pour les structures organisatrices.

L'agence de voyages précise toutefois qu'elle ne souhaite pas engager de démarche à l'encontre de la fédération ou de ses structures. Il s'agit avant tout d'une **mise en garde** afin d'attirer l'attention de chacun sur les obligations légales en vigueur. Elle indique par ailleurs qu'elle reste à la disposition de la fédération ou des structures qui souhaiteraient être accompagnées dans l'organisation d'un séjour, d'un festival ou, plus largement, d'un voyage autour du Tarot, y compris pour des formats qu'elle n'organise pas habituellement.

La FFT a fait vérifier ces éléments auprès de son avocat, qui confirme la nécessité de respecter ce cadre. Si un club ou un comité souhaite continuer à organiser des stages ou des séjours, en France ou à l'étranger, **les inscriptions et les règlements correspondant aux prestations touristiques doivent être directement encaissés par l'hôtel, le club de vacances ou un opérateur touristique habilité**, lequel pourra ensuite reverser à l'association la part qui lui revient, selon les modalités convenues.

Consignes de la FFT

Afin de bien distinguer les activités fédérales des séjours ou stages organisés à titre associatif, la FFT rappelle plusieurs consignes qui doivent impérativement être respectées.

Pour les stages et séjours organisés par les clubs ou les comités :

- **le logo de la FFT ne doit pas apparaître sur les affiches ou supports de communication ;**
- **les logiciels fédéraux ne doivent pas être utilisés**, qu'il s'agisse d'Extar ou du nouveau logiciel développé par Fabrice ;
- **les jeux estampillés FFT ne doivent pas être utilisés ;**
- **les tapis portant le logo FFT ne doivent pas être utilisés.**
- **impossibilité de faire appel à des arbitres fédéral (National ou régional)**

Ces dispositions ont pour objectif de bien distinguer les activités organisées par la FFT de celles organisées de manière indépendante par les clubs ou les comités.

Enfin, il est rappelé que, conformément à **l'article 27 des nouveaux statuts**, adopté précédemment au cours de l'assemblée, si un club ou un comité ne respecte pas ces règles et se trouve en infraction, **la responsabilité de la FFT ne pourra pas être engagée du fait de cette organisation.**

Pour les séjours déjà prévus, il est difficile de mettre en place ces mesures à l'heure actuelle étant donné que les affiches ont déjà été diffusées. Par contre, pour ceux de fin 2027 et après il faudra respecter ces consignes.

Les comités doivent aussi faire passer ces consignes (par écrit pour garder une trace) dans leurs clubs s'ils veulent se dégager de toute responsabilité (article 27).

Publication des affiches de tournois

Un dernier point est abordé avant la fin de l'assemblée générale concernant la **publication des affiches des tournois organisés par les clubs ou les comités**.

Il est rappelé qu'il est désormais **interdit de faire apparaître une grille de prix sur les affiches**, quelle que soit la forme sous laquelle elle est présentée. Cette interdiction concerne notamment les montants exprimés en euros, mais également les récompenses exprimées en **points ou en PCN**.

Il est également demandé de ne plus faire apparaître sur les affiches le **pourcentage de redistribution**, celui-ci laissant nécessairement entendre qu'une partie des engagements sera redistribuée sous forme de lots ou de récompenses. Ne pas mentionner non qu'il y a de **nombreux lots à gagner**.

Enfin, interdiction formelle de mettre un prix d'engagement pour les licenciés et un prix différent pour les autres. Les frais sont les mêmes pour tous puisqu'il n'y a que des licenciés qui peuvent jouer les tournois pour lesquels vous faites la promotion.

Ces consignes doivent être respectées sur l'ensemble des supports de communication utilisés pour promouvoir les tournois, afin que les affiches soient conformes aux règles en vigueur.

Fin d'AG 18h30.